

BIBLIOTHÈQUE  
RUSSE ET POLONAISE.

VOL. VII.

---

CHEVALIER,  
LA GUERRE DES COSAQUES  
CONTRE  
LA POLOGNE.



PARIS.  
LIBRAIRIE A. FRANCK.

67, Rue Richelieu.

1859.

HISTOIRE  
DE  
LA GUERRE DES COSAQUES  
CONTRE  
LA POLOGNE,  
PAR  
PIERRE CHEVALIER,  
CONSEILLER DU ROY EN SA COUR DES MONNOYES.



PARIS.  
LIBRAIRIE A. FRANCK,  
67, Rue Richelieu.  
1859.

## PRÉFACE.

Le *Discours* qui précède cette *Histoire de la guerre des Cosaques contre la Pologne* a été inséré incorrectement et sans nom d'auteur par Melchisédech Thevenot dans ses *Relations de divers ouvrages curieux qui n'ont point été publiés.*<sup>1)</sup> Ce petit méfait a forcé l'auteur à imprimer toute son oeuvre la même année à Paris chez Claude Barbin en un volume in 12, devenu aujourd'hui peu commun, que nous devons à l'extrême obligeance d'un bibliophile distingué, M. V. Luzarche de Tours.

---

<sup>1)</sup> Paris, 1663, t. I.

Les biographes comme les bibliographes sont complètement muets sur Pierre Chevalier; Armand Camus ne prononce pas son nom dans son *Mémoire sur la collection des voyages de M. Thevenot*<sup>2)</sup>, et nous n'avons d'autres renseignements sur lui que ceux qu'il nous a donnés lui-même, à savoir: qu'il a servi dans les armées du Roi avant de siéger en sa Cour des Monnoyes<sup>3)</sup> et qu'il a longuement séjourné dans le Nord. Son récit a partant, avec la franchise du soldat françois, l'accent d'une fine observation et n'est pas sans offrir un intérêt réel à ceux qui ne sont pas indifférents aux fastes et aux vicissitudes de l'antique royaume de Pologne. En effet,

<sup>2)</sup> Paris, an XI (1802), in 4.

<sup>3)</sup> Abot de Bazingham dans son *Tableau des Officiers qui composent la Cour des Monnoyes en 1763 (Traité des Monnoyes, Paris, 1774, I, 238)* fait mention de sa réception à la date du 22 août 1650.

les sanglants démêlés qu'il a eu avec cette vaillante nation cosaque, les nombreuses batailles qu'il a été plus ou moins obligé de lui livrer, dont le résultat a été de la jeter dans les bras de la Russie, ont été les prolégomènes de la déchéance de la Pologne et de son partage. Si le trône de Jagellon avoit toujours eu des Cosaques pour le soutenir, il n'auroit pas été si facilement ébranlé; si les seigneurs polonois n'avoient pas fait peser si lourdement sur eux le poid de leur autorité et n'avoient pas touché à leur droit imprescriptible de pratiquer leur religion comme ils l'entendoient, ils ne se seroient pas vu enlever un siècle plus tard leurs propres privilèges et prérogatives. Toujours, toujours on est puni précisément par là où on a péché. Les Polonois ont injustement refusé aux Cosaques la liberté religieuse et l'égalité politique: